PARIS BIOTECH SANTE

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901
Avec commissaire du gouvernement
Siège : 85 boulevard Saint Germain
75006 PARIS

PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt cinq
Le huit juillet
A 17 heures 30

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur KAMINSKI, Président

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par les membres présents

Étaient présents :

- Monsieur Edouard KAMINSKI, Président de Université Paris Cité, Président,
- Madame Pascale AUGE, Présidente du Directoire d'INSERM TRANSFERT, Vice-Présidente
- Monsieur Vincenzo ESPOSITO-VINZI, Directeur Général du groupe ESSEC, Trésorier
- Monsieur Romain SOUBEYRAN, Directeur Général de CENTRALESUPELEC, Secrétaire Général,
- Monsieur Nicolas CASTOLDI, Directeur délégué auprès du directeur général de l'AP-HP, AP-HP
- Monsieur Samuel GUIBAL, Délégué Régional Académique, DRARI IDF
- Monsieur Avner BAR-HEN, Délégué Régional Adjoint, DRARI IDF
- Monsieur Mikel MUNOZ, Cabinet GVA, Commissaire aux comptes (visioconférence)
- Madame Élise BASTIAN, Cabinet GMBA, Expert-Comptable
- Madame Sophie LOCHET, Chargée de Mission PARIS BIOTECH SANTE
- Madame Stéphanie LEFEBVRE, Directrice Adjointe PARIS BIOTECH SANTE

Monsieur le Président constate que tous les membres sont présents ou représentés, que l'Assemblée peut valablement délibérer et rappelle l'ordre du jour :

I. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 4 juillet 2024
II. Présentation du rapport moral et financier 2024
III. Arrêté des comptes 2024
IV. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024
V. Approbation des perspectives d'activité et du budget 2025
VI. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
VII. Délégation du Président à la Directrice : paiements inférieurs à 10 000€
VIII. Questions diverses

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 juillet 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu la lecture du rapport moral et financier 2024, approuve les rapports présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après avoir arrêté les comptes 2024, propose l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se soldant par un bénéfice de 1 036 € en intégralité au compte de report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après en avoir pris connaissance, approuve les perspectives présentées et le budget pour l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration valide la proposition de nommer la société GVA Audit dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Association sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Association n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 821-40, I, alinéa 3 du Code de commerce issu de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration valide le renouvellement de la délégation du Président à la Directrice pour les paiements inférieurs à 10 000€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

•∞•∞•∞•∞•

Monsieur Romain SOUBEYRAN
Secrétaire Général



Monsieur Edouard KAMINSKI
Président

